

M. Joseph Lagarde et  
s, libéraux." Ce dernier  
fficiel du gouvernement

lant McDonald, parti  
atlantique dans un tout  
ne le fit l'as américain  
ablement périr en mer.  
nouvelle.

aviole du district  
abaska tient actuelle-  
e exposition annuelle,  
de l'Ecole d'Agriculture  
la Pocatière. Plus de  
en prix, surtout dans les  
générale, telles que les  
arrées, les Rhode Island  
dlettes Blanches et les  
. Des prix nombreux  
pour les classes des din-  
et des lapins. Il y a une  
r les peules enregistrées  
la surveillance fédérale

jeune Américain qui  
douze ans et remit le  
e la petite martyre en  
non, a été pendu à  
rnié. Avant de mourir,  
u catholicisme. Puisse  
son âme !

, de La Tucue, trouvée  
empoisonné sa femme  
du sel de cîtron, a été  
endu le 15 février pro-

errible se produit à Ste-  
à l'endroit connu sous  
ne". Une automobile  
trouvaient l'épouse de  
conseiller législatif, son  
Chouinard et sa fille  
passé à travers le garde-  
traverse la rivière pour  
Lévis-Jackman. Les  
sonnées dans l'auto, se  
Roberge a réussi à se  
sang-froid remarquable  
l'esprit de deux jeunes  
Léo Giguère, qui n'ont  
ant pour sauter dans  
secourir. Cet accident  
ble consternation dans  
les deux familles Ro-  
sont tenues en haute  
s sympathies aux pa-  
cruellement éprouvés.

(l'Eucalyptus)

n remède très doux et  
pour toux, bronchites,  
e beaucoup les per-  
sthme. Si votre phar-  
ne l'a pas, écrivez  
Rose, 128 rue Garnier,  
e, par la poste 60 sou-

s animaux ou n'im-  
ne perdez pas votre  
un acheteur. Mettez  
dans le "Bulletin de  
nfiaillible.

JRS

E

G.  
BÉBEC

Montréal.

25

25

25

# AU COURS DE L'ÉTÉ 1929

## la 5<sup>me</sup> région agricole de la Province de Québec participera au concours annuel du

# MÉRITE AGRICOLE

Les comtés d'Abitibi, Bonaventure, Charlevoix, Chicoutimi, Gaspé, Iles-de-la-Madeleine, Lac St-Jean, Matane, Matapedia, Rimouski et Saguenay, ainsi que les paroisses des comtés de Québec et de Montmorency non comprises dans la 3<sup>me</sup> région, seront appelés à rivaliser entre eux afin de fournir le cultivateur qui remportera la Médaille d'Or, le diplôme de Très Grand Mérite Exceptionnel et le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole.

Les cultivateurs qui sont membres de la Société d'Agriculture de leur comté ou de leur division, et dont les terres pourront figurer avantageusement dans un tel concours, sont priés de se mettre immédiatement en communication avec leur agronome et de l'aviser de leur intention de participer à ce tournoi agricole en 1929. De cette manière ils pourront bénéficier d'utiles conseils qui les aideront à bien préparer leurs terres, leurs bâties de ferme, leurs animaux et leur habitation.

Ils devront aussi s'adresser à leur agronome ou au secrétaire de leur société d'agriculture pour se procurer au cours du printemps prochain la formule officielle sur laquelle ils devront faire leur entrée au concours. Cette formule, une fois remplie, devra être remise à l'agronome avant le 1<sup>er</sup> juin, afin qu'elle soit recommandée par ce dernier et transmise au secrétaire du conseil d'agriculture.

S'il se trouve dans les comtés ci-haut mentionnés des régisseurs de fermes de démonstration participant à ce concours, les cultivateurs pratiques n'ont aucune raison de se croire placés dans une position inférieure vis-à-vis des premiers. L'honorable ministre de l'Agriculture est en effet autorisé à accorder deux médailles d'or du Mérite Agricole lorsque des deux premiers concurrents pour la médaille d'or, le premier sera un régisseur de ferme de démonstration, et le second un cultivateur pratique, et un diplôme de Très Grand Mérite Exceptionnel à chacun d'eux.

Ne doivent concourir pour la médaille d'or que ceux qui ont déjà obtenu la médaille d'argent. Les concurrents pour la médaille d'argent ne sont pas tenus d'avoir déjà obtenu la médaille de bronze. Pour obtenir la médaille d'or, le concurrent doit conserver un minimum de 900 points sur un maximum de 1000 points.

Des prix en nature représentant une valeur d'environ \$450.00 sont aussi accordés aux trois premiers concurrents pour la médaille d'or.

Si des cultivateurs, qui ne font pas partie de la Société d'Agriculture, désirent prendre part au concours du Mérite Agricole, ils devront verser, en faisant leur entrée, un honoraire de \$5.00 au ministère de l'Agriculture.

**CONSEIL D'AGRICULTURE  
MINISTÈRE de L'AGRICULTURE  
QUEBEC**